I - Limites

Limite de commune

Limite du site patrimonial remarquable

Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

II - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques



Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

III - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur



Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

H = Hôtel particulier, demeure et leur annexe

M = Habitat monastique et congrégation

C = Maison de commerçant

V = Maison de ville

VI = Villa

B = Maison de bourg ou faubourg

Vi = Maison de vigneron

S = Edifice singulier

Hy = Moulin et leur roue



Mur de soutènement et mur de clôture





Elément extérieur particulier



Séquence urbaine



Parc et jardin de pleine terre



Espace libre à dominante végétale

- b boisement
- v jardin de vallée
- t jardin en terrasse c - vigne et verger



Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble



Arbre remarquable ou autre élément naturel



Cours d'eau, réseau hydraulique, étendue aquatique

Passage d'eau souterrain

IV - Immeubles non protégés



Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère



Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

V - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction



Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou a requalifier



Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur



◆◆◆◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

DEPARTEMENT DU JURA



COMMUNE DE POLIGNY

ELABORATION D'UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE **DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT** PERIMETRE, SECTEURS ET SOUS-SECTEURS

Eve PELLAT PAGÉ Urbaniste O.P.Q.U. Géographe C.E.A.A. Patrimoine Spécialisation A.E.U. Membre de la S.F.U.	MODIFICATIONS:		1905		
Anne CAZABAT			AVRIL 2020		
Architecte du Patrimoine & D.P.L.G. D.E.A. Histoire Socio-Culturelles Enseignante Chaillot	TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN PVAP PRESCRITE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2018 PROJET DE PVAP ARRETE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 8 JUIN 2021				
Jean-Pierre LOURS Architecte D.P.L.G. Urbaniste O.P.Q.U. D.E.A. analyse & aménagement Nembre de la SFA	APPROUVE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU	5 JUILLE	Γ 2022		

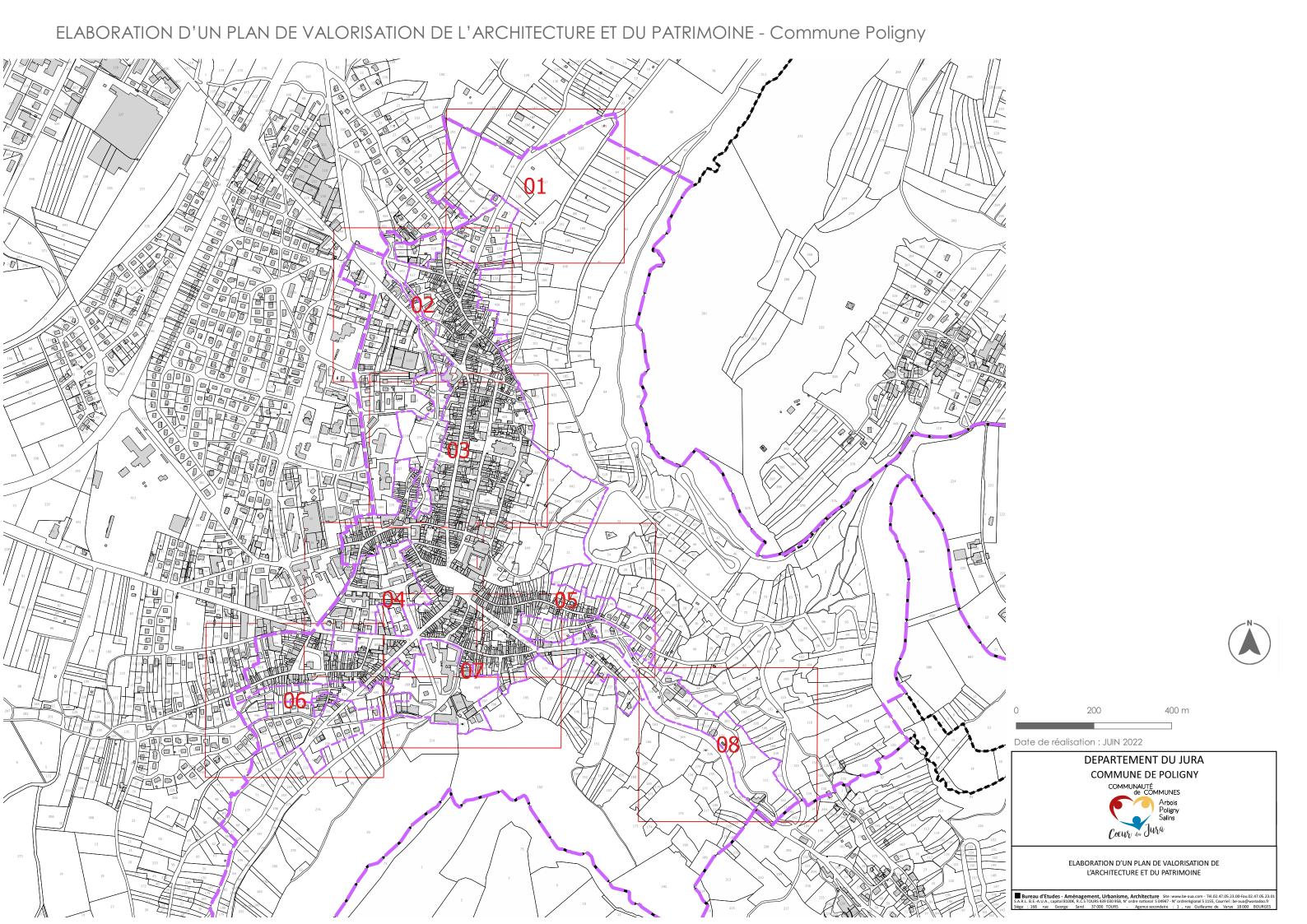
Atel	ier	Atlante	-	Architecte	Paysagiste
------	-----	---------	---	------------	------------

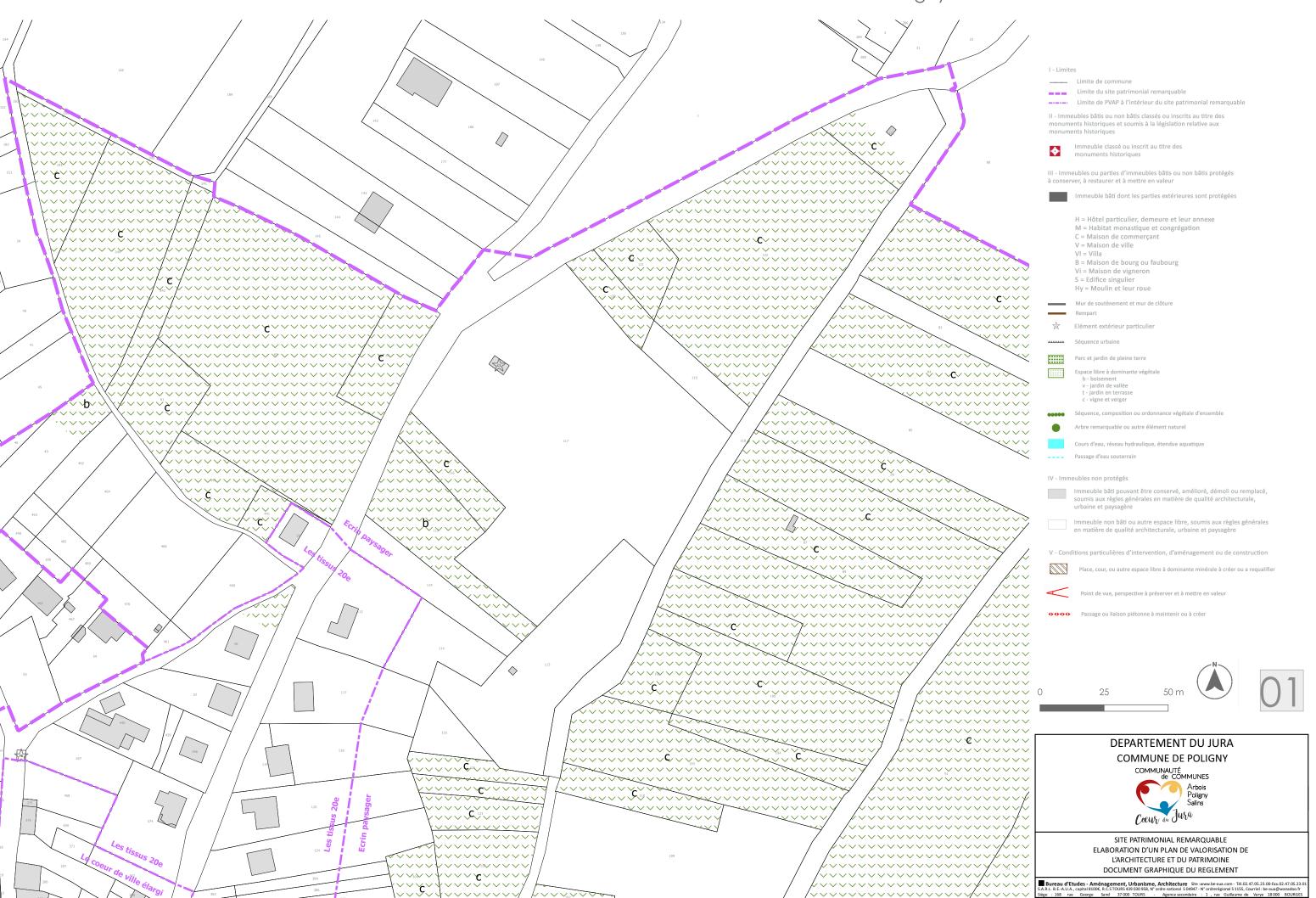
80 rue Albert 1er - 41 000 BLOIS Tél. 06 37 21 54 92 Courriel: atelier.atlante@gmail.com

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture

Tél.02.47.05.23.00 - www.be-aua.com

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, courriel : be-aua@orange.fr Sièg e : 168 rue George Sand 37 000 TOURS - Agence secondaire : 1 , rue Guillaume de Varye 18 000 BOURGES









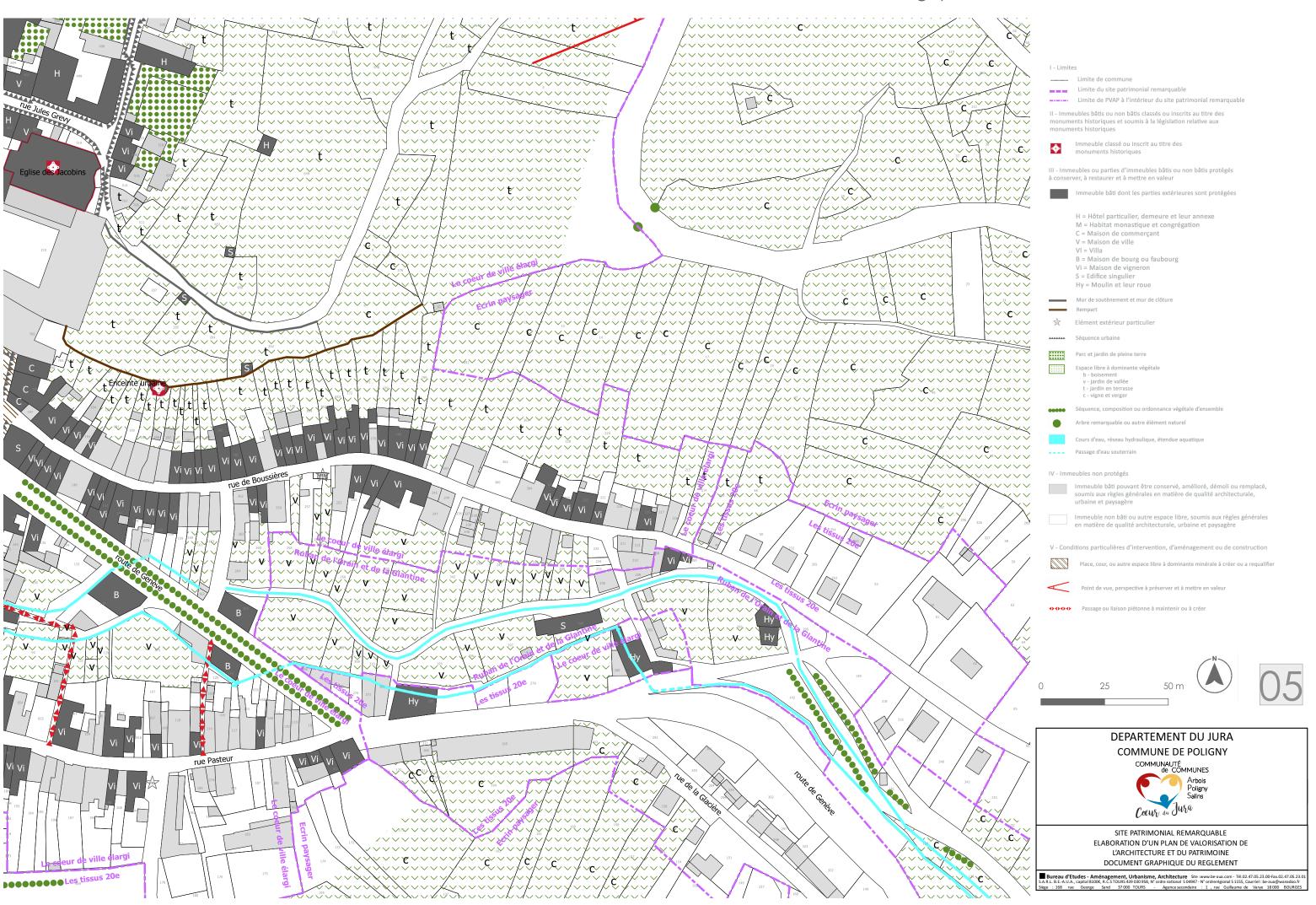
Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Ste :www.be-aus.com - Tél.02.47.05.23.00-fax.02.47.05.23.01

A.R.L. B.E.-A.U.A., capital BLOG, R.C.S.TOURS 439 030 958, N° ordre national \$504947 - N° ordreefgional \$1155, Courriel: be-aus@wanadou.

Siège : 1868 nue George Sand 37000 TOURS - Agence secondaire : 1, nue Guillaume de Vayne 18000 BOURGES

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT







Siège : 168 rue George Sand 37 000 TOURS - Agence secondaire : 1 , rue Guillaume de Varye 18 000 BOURG

